

GTB : la bonification de la prime CEE maintenue pour l'installation. Et la maintenance alors ?

Le SERCE se félicite de la prolongation de 6 mois de la bonification associée à la fiche CEE destinée à encourager et accélérer le déploiement de solutions de GTB dans les bâtiments tertiaires. De quoi respecter les prochaines échéances liées à la mise en œuvre du décret BACS. Le SERCE alerte toutefois sur les systèmes de pilotage et de régulation qui, une fois installés sont souvent inopérants faute de maintenance ou mal utilisés. Ils mériteraient pourtant eux aussi une attention particulière.

Pilotage des installations énergétiques des bâtiments tertiaires : vite, les échéances se rapprochent !

Le cadre réglementaire français a renforcé les obligations des maîtres d'ouvrages du parc tertiaire pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, via le dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET), qui fixe l'obligation de réduire de 40 % la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 des bâtiments tertiaires supérieurs à 1000 m².

Parmi les leviers réglementaires, le **décret BACS** (Building Automation & Control Systems), rend obligatoire à l'horizon 2025, puis 2027 selon les bâtiments (c'est demain !!!), **l'installation de systèmes de pilotage grâce à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**, a minima classe C, dans les bâtiments non résidentiels.

Pour répondre à ces nouvelles exigences réglementaires, la principale incitation financière repose sur la **fiche CEE BAT TH 116 « Installation de systèmes de GTB »**, incitation renforcée par **une bonification supplémentaire** pour l'année 2023 qui pouvait multiplier jusqu'à 2 fois le montant de la prime. [Un arrêté du 22 décembre 2023](#) entérine sa prolongation jusqu'au 30 juin 2024. Une bonne nouvelle pour accélérer le déploiement de ces solutions !

En effet, fin 2022 seulement 6 % des bâtiments tertiaires étaient équipés de systèmes de pilotage de l'énergie, et seulement 50% d'entre eux étaient bien utilisés. Pourtant, correctement exploités et maintenus (commissionnement continu), ces systèmes permettraient de **réaliser entre 15 et 20 % d'économie d'énergie**.

S'il était encore trop tôt fin 2023 pour mesurer l'impact de la bonification, les entreprises du SERCE ont constaté un véritable engouement pour le déploiement de ces solutions.

Un bon signal pour le court terme, mais comment installer la performance dans la durée?

Pour conserver cette dynamique, le SERCE se félicite de la prolongation de ce levier financier indispensable. C'était d'ailleurs une des mesures préconisées par le SERCE auprès du **Comité de prospective de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**, dans le cadre de la mission flash consacrée aux systèmes de pilotage dans les bâtiments tertiaires, et retenues dans le rapport final présenté cet automne.

Si cette incitation financière est positive à court terme, il demeure indispensable de s'attacher à optimiser le fonctionnement des systèmes GTB tout au long de leur durée de vie qu'elles soient existantes, rénovées ou nouvellement installées. Pour ce faire, le SERCE milite pour une réflexion approfondie sur la **généralisation du commissionnement**. Celui-ci est indispensable au maintien des performances dans la durée, et permet d'intégrer les exploitants dès la phase de conception et de contractualisation.